



Séance du conseil municipal du lundi 17 août 2015 à 19h30

N°16/07-2015

Nombre de membres au conseil municipal : 15

Membres présents : 12

Membres ayant donné procuration : 3 - Véronique Schaller à Gaston Burger, Dominique Fritsch à Joseph Arenas et Fabienne Breyel à Marcel Fritsch

Membres excusés : ./.

Ordre du jour :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 15 juin 2015
2. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - information sur les modalités de transfert
3. Modification de la compétence tourisme transférée à la communauté de communes Kochersberg-Ackerland
4. Société Protectrice des Animaux (SPA) - fin du contrat
5. Rénovation des tableaux de l'Eglise
 - ↳ Convention avec le conseil de fabrique
 - ↳ Demande de subvention
6. Voirie - avancement des travaux de viabilisation des terrains nus rue du Stade
7. Motion Association des Maires de France (AMF)
 - ↳ Projet de caloduc vers le Rhin
 - ↳ Journée de mobilisation contre la baisse des dotations aux collectivités
8. Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux – demande de report
9. Rapport sur la gestion des déchets ménagers 2014 et projet 2016
10. Divers
 - ↳ Agenda

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2451-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1 – Adoption du compte rendu de la séance du 15 juin 2015

Aucune remarque, ni observation n'ayant été formulées, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

2 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)- information sur les modalités de transfert

La communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland (Cocoko) a approuvé fin juin la modification de ses statuts afin d'élargir ses compétences au PLU et au tourisme. Par ailleurs, le SIVOM « La Souffel » a délibéré à l'unanimité lors de sa séance du mois de juillet en faveur de la rétrocession de ses compétences et le retour de la compétence PLU à ses communes membres. La commune va devoir se prononcer à son tour sur le transfert des compétences PLU et Tourisme vers la Cocoko lors de la prochaine séance du conseil municipal, le 7 septembre.

Le maire souhaite expliquer avant cette décision la procédure à suivre, afin que les conseillers aient tous les éléments avant le vote.

3 – Modification de la compétence tourisme transférée à la communauté de communes Kochersberg - Ackerland

Ce point sera également voté lors de la séance du 7 septembre.

4 – Société Protectrice des Animaux (SPA) – fin du contrat

La SPA de Strasbourg actuel concessionnaire de la commune a demandé l'annulation de la convention qui nous lie depuis de nombreuses années au motif que la SPA n'a plus été retenue par l'eurométropole de Strasbourg. La commune a l'obligation réglementaire d'assurer la prise en charge des animaux errants/divaguants sur son territoire. La convention avec la SPA de Strasbourg s'arrêtant le 29 août 2015, la commune doit trouver un autre prestataire. Un premier contact a été pris avec la SPA de Saverne et avec les communes aux alentours, afin de trouver une solution commune.

Entendu l'exposé du maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, comme suit

Votants : 15 POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

PREND ACTE

☞ de la rupture de contrat avec la SPA de Strasbourg

AUTORISE à l'unanimité

☞ le maire à contacter différentes structures pour demander des devis

☞ le maire à signer une convention avec la société la mieux disante

5- Rénovation des tableaux de l'église

☞ Convention avec le conseil de fabrique

☞ Demande de subvention

Le maire informe le conseil municipal du projet de restauration de trois tableaux et de deux statues situés dans l'église.

Le montant des devis de l'entreprise « Atelier de l'Est » s'établissent comme suit:

☞ *Tableau du maître autel Saint Kilian (restauration de la peinture) : 5.760 euros TTC*

☞ *2 statues du maître autel, Saint Pierre et Saint Paul : 2.460 euros TTC*

☞ *Tableau du maître autel (restauration du cadre en bois doré) : 4.400 euros TTC*

☞ *Tableau d'autel latéral gauche, Vierge (restauration de la peinture) : 2.660 euros*

Soit un total des travaux de **20.140 euros TTC**

Il est proposé que la commune de Dingsheim prenne en charge la totalité des frais de restauration des tableaux des autels. Une demande de subvention sera déposée auprès de la communauté de communes du Kochersberg au titre de la restauration du petit patrimoine. Le conseil de fabrique, quant à lui, participera au financement du projet de rénovation représentant le solde des frais de restauration, subvention déduite.

Entendu l'exposé du maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, comme suit

Votants : 15 POUR : 13 ABSTENTIONS : 2 (Benoît Haettinger et Marcel Fritsch) CONTRE : 0

DECIDE

☞ de retenir l'entreprise « Atelier de l'Est » pour un montant de 20.140 euros T.T.C.

☞ d'autoriser le maire à signer les devis avec l'entreprise retenue

☞ d'autoriser le maire à signer une convention avec le conseil de fabrique, afin d'acter la prise en charge d'une partie du coût par le conseil de fabrique (représentant solde des frais de restauration, subvention déduite).

☞ de solliciter une subvention auprès de la communauté de communes du Kochersberg au titre de la rénovation du petit patrimoine

6 – Voirie - avancement des travaux de viabilisation des terrains nus rue du Stade

Les travaux de viabilisation seront finis d'ici la fin août. Le paiement des terrains par les acquéreurs à la commune devrait être effectif d'ici la fin du mois également, déduction faite de la TVA sur marge qui devra être acquittée par la commune. Le montant de cette TVA s'élève à environ 15.000€. L'emprunt contracté pour l'acquisition du terrain nu et la réalisation de travaux de viabilisation pourra être remboursé encore cette année.

↳ Projet de calcoduc vers le Rhin

Lors de sa séance précédente, le conseil municipal avait pris une motion s'opposant à la création d'un calcoduc vers le Rhin. Suite à la mobilisation de l'ensemble des communes concernées, ce projet a été abandonné.

↳ Journée de mobilisation contre la baisse des dotations aux collectivités

La baisse des dotations est une réalité pour l'ensemble des communes du territoire. L'AMF propose aux communes de se mobiliser pour sensibiliser les habitants aux conséquences que cela va entraîner dans les communes et par ricochet dans leur quotidien. L'AMF propose d'une part aux communes d'adopter la motion ci-dessous et d'autre part de fixer une journée nationale de mobilisation. La date du samedi 20 septembre a été retenue. La mairie sera donc ouverte ce jour-là de 10h à 12h pour répondre aux éventuelles interrogations de la population sur ce sujet.

Motion proposée par l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

*La commune de **DINGSHEIM** (Bas-Rhin) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société. Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ; elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire; enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

*En outre, la commune de **DINGSHEIM** (Bas-Rhin) estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.*

*C'est pour toutes ces raisons que la commune de **DINGSHEIM** (Bas-Rhin) soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.*

En complément, il est demandé :

- ↳ *l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)*
- ↳ *la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),*
- ↳ *l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux*
- ↳ *la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.*

Entendu l'exposé du maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, comme suit

Votants : 15 POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0
à l'unanimité

SOUTIENT

- ☞ la motion de l'AMF dans l'intérêt des collectivités locales et confirme à nouveau la position adoptée par la commune de DINGSHEIM à cet égard par délibération N°42-2014.

8- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux – demande de report

Le calendrier de mise en accessibilité voté par le gouvernement impose aux communes de se mettre aux normes cette année. En cas d'impossibilité technique ou financière, les communes ont la possibilité de demander un report de ces travaux pour leur permettre de trouver les solutions les plus adaptées. Le seul bâtiment concerné à Dingsheim est la salle « La Grange ».

Entendu l'exposé du maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, comme suit

Votants : 15 POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

DECIDE à l'unanimité

- ☞ d'autoriser le maire à déposer une demande d'Ad'AP en vue d'une mise en accessibilité dans un délai de 3 ans.

9 – Rapport sur la gestion des déchets ménagers 2014 et projet 2016

Le maire présente un diaporama réalisé par la communauté de communes du Kochersberg sur les déchets ménagers 2014. Il est à noter que le système de facturation sera modifié. La partie relative au nombre de personnes présentes au foyer sera abandonnée au profit d'une augmentation de la part fixe par foyer.

Un projet de création d'un service de porte à porte sera proposé aux habitants, afin de collecter les déchets papiers/plastiques au domicile, avec mise à disposition d'une poubelle supplémentaire. Les bennes prévues à cet effet sur les aires de collectes seront enlevées.

10 – Divers

- ✚ Les missions des services de la Trésorerie de Truchtersheim évoluent, dans le cadre d'un redéploiement départemental. L'accueil fiscal de proximité des particuliers sera transféré de Truchtersheim à Schiltigheim. Par contre, la gestion comptable de la commune restera assurée à Truchtersheim.
- ✚ Conseil d'école de la maternelle du mois de juin. Audrey Burger indique que les effectifs attendus à la rentrée permettront de maintenir les 3 classes actuelles grâce à l'accueil des enfants à partir de 2 ans. Le thème retenu par l'équipe pédagogique pour 2015/2016 sera l'eau.
- ✚ Fourniture de l'eau potable. Marcel Fritsch rend compte au conseil des dernières interventions du SDEA suite aux différentes analyses de l'eau potable. La chloration a été mise en place par mesure de précaution depuis le 13 août. Elle sera arrêté dès l'avis de l'ARS.
- ✚ **Agenda**
 - ⇒ Samedi 19 septembre à 17h : rencontre conviviale des membres du conseil municipal avec leurs conjoints
 - ⇒ Dimanche 20 septembre :
 - ☞ manifestation cylo « la route du houblon », dans le cadre du challenge Crédit Mutuel organisée par la section cylo de l'association Souffel Culture Sport Loisirs
 - ☞ défilé des sapeurs-pompiers de la section La Souffel accompagné de la batterie fanfare de Kuttolsheim dans le cadre de la présentation de la nouvelle caserne à la population. Des animations seront prévues tout au long de la journée.

⇒ Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées comme suit :

↙ 07/09 à 19h30

↙ 05/10 à 19h30

↙ 02/11 à 19h30

↙ 07/12 à 19h30

Séance close à 21h40

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS	Gisèle BERBACH	Christian BILLER	Fabienne BREYEL <i>Procuration à Marcel Fritsch</i>
Andrée BRIFFOTEAU	Audrey BURGER-VOGT	Sébastien EYDER	Véronique FORGET	Dominique FRITSCH <i>Procuration à Joseph Arenas</i>
Marcel FRITSCH	Benoît HAETTINGER	Philippe KRETZ	Virginie MERKLE	Véronique SCHALLER <i>Procuration à Gaston Burger</i>